



Conseil municipal d'Ottawa

8 décembre 2021

Suite à donner aux éléments approuvés par les comités en vertu des pouvoirs qui leur sont délégués

Commission du transport en commun

Voici, à titre d'information, la liste des éléments que le Comité des transports a approuvée en vertu des pouvoirs qui lui sont délégués, à sa réunion du 1 décembre 2021:

MOTION - D'ÉTABLIR LA PORTÉE D'UNE ÉTUDE VISANT À AMÉLIORER LES INFRASTRUCTURES DE TRANSPORT ACTIF ET LES OPÉRATIONS DE TRANSPORT EN COMMUN

À L'ÉCHELLE DE LA VILLE

ATTENDU QUE le personnel, dans son rapport sur l'Étude de la hauteur et du caractère des bâtiments de la rue Bank (quartier Glebe) et le Plan secondaire de la rue Bank, fait un lien entre la configuration des éléments liés au transport de l'emprise et le caractère de la forme bâtie de la rue, mais reconnaît que la formulation de recommandations sur le transport sort du cadre de l'Étude; et

ATTENDU QUE le nouveau Plan officiel comprend des politiques sur la mobilité et le design urbain (article 6 de la politique 4.1.4 et article 3 de la politique 4.6.3) qui priorisent la sécurité des piétons, des cyclistes et des usagers du transport en commun dans le secteur urbain et les villages et qui encouragent la réutilisation de l'espace dans l'emprise pour promouvoir le transport actif, le transport en commun ainsi que le domaine public et la sécurité; et

ATTENDU QUE le nouveau Plan officiel comprend des politiques qui favorisent une meilleure équité pour les usagers de la route les plus vulnérables et l'équité des genres et qui priorisent la transition vers les modes de transport écoénergétiques (article 3 de la politique 2.2.3) et la création de quartiers où les services quotidiens et les commodités sont à 15 minutes de marche ou de vélo (article 1 de la politique 2.2.4); et

ATTENDU QUE la prochaine phase du projet de réaménagement du parc Lansdowne est en cours et continuera de promouvoir l'utilisation des modes de transport durables et du transport actif pour accéder au site; et

ATTENDU QUE la rue Bank est aussi désignée comme couloir prioritaire de transport en commun (mesures isolées) dans le Plan directeur des transports actuel; et

ATTENDU QUE toute modification de l'utilisation actuelle de l'emprise limitée de la rue Bank nécessitera une évaluation complète des répercussions et compromis, y compris la consultation des gens d'affaires et des résidents;

PAR CONSÉQUENT, IL EST RÉSOLU QU'il soit demandé au personnel d'établir la portée d'une étude visant à améliorer les infrastructures de transport actif et les opérations de transport en commun, y compris d'envisager un projet pilote pour la rue Bank (du canal au Queensway), de réfléchir à un programme de consultation, à une façon d'estimer les coûts de l'étude et aux sources de financement pour la réalisation de celle-ci, et de présenter un rapport sur ce travail au Comité des transports d'ici la mi-2022.